



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109129

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de conclure avec chaque opérateur de la politique culturelle et de coopération un contrat de performance comportant des objectifs précis et mesurables, dont la mise en oeuvre devra faire l'objet d'un compte rendu détaillé auprès des services du ministère. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères, dans le cadre de mise en oeuvre de la Lolf, a déterminé les axes prioritaires de gestion de sa relation avec ses principaux opérateurs. Il a progressivement mis en place des mesures concrètes d'amélioration du suivi de sa tutelle sur ces principaux organismes. L'un des outils majeurs qui va contribuer à remplir cet objectif réside dans l'élaboration conjointe entre le MAE et ses opérateurs de contrats d'objectifs et de moyens. Ces documents qui se déclinent ensuite en objectifs stratégiques et opérationnels auxquels sont rattachés des indicateurs de suivi de leur bonne exécution. Conclus en général pour une durée de trois ans, leur contenu diffère selon les objectifs que doivent suivre les différents opérateurs. Chaque contrat détermine les modalités de mise en oeuvre d'un dialogue régulier, efficace et transparent (réunions conjointes, points d'avancement dans l'exécution des objectifs, négociation et réajustement des éléments chiffrés, qualité du rendu de l'information financière...). Au terme de chaque contrat, il est également prévu une évaluation globale des conditions de son exécution par l'opérateur, ainsi que le degré de réalisation de ses objectifs principaux. Les conditions d'exercice de la tutelle du ministère sur ses opérateurs durant cette période seront donc également prises en compte dans le cadre de ce dialogue. En 2006, le ministère a signé un contrat avec l'IRD. Par ailleurs, deux contrats sont en attente de signature avec l'AfD et l'AFVP ; ce dernier, signé le 18 décembre 2006 sera mis en oeuvre à partir de janvier 2007. Plusieurs contrats, actuellement en négociation pour 2007, concernent Cultures France, FCI, Egide et Edufrance, et l'AEFE.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109129

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11455

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1028